

Réunion du 14 juin 2016 : Procès-Verbal
Réunion de bureau élargie aux clubs

Ouverture de séance à 19h45

La réunion a été organisée à Villars par l'ASPTT que nous remercions pour l'accueil.

Nombre de clubs présents ou représentés : 9

A. PRÉSENCE

Membres du comité directeur

Michel Lyœn (ML)	Président	Présent
Marie Françon (MF)	Président adjointe	Présente
Jean-Pierre Delplanque (JPD)	Trésorier	Présent
Géraldine Faure (GF)	Secrétaire	Présente
Jean-Pierre Sabot (JPS)	Vice-Président	Présent
Michel Vial (MV)	Vice-Président	Présent
Anne-Solange Dessertine (ASD)	Vice-Présidente	Absente

Membres du CoDep

ACS	
Aquascience	
ASPTT section plongée	Michel Vial
Barjots	Sylvain Chérubini
CPH	
CRP	Martin Fisher
CSADN section plongée	
CSPSM	Guy Lorenzoni
Eaurizon Plongée	
ORPA section plongée	Georges Husson
PHV 42	Laurence Verdier
Plongée Plus	Philippe Mathieu
Plouff	
SCF	
SECA	
SEPP	Rémi Blachon
SVP	
Urodèles	Frédéric Macon
Commission Biologie environnement	
Commission technique	David Cartailier
Plongée « jeunes »	
Plongée Handi	Laurence Verdier
TIV, site Internet	Jean-Pierre Sabot
Secourisme	Michel Vial

B. ACTIVITÉS DU CODEP EN 2016

1. Assemblée générale

Le PV a été envoyé le 27 avril 2016. Aucun commentaire, tout le monde sauf le club « les Barjots » -du fait de sa nouveauté- l'a reçu. Le PV sera donc rapidement envoyé à ce club.

2. Activités des commissions du Codep

a) *Commission technique*

(1) Initiateurs

- Saint-Etienne 31 mai – 2 juin 2016 :
 - o 19 initiateurs et 18 réussites
 - o un article doit paraître dans le Subaqua de septembre/octobre.
- Roanne 11 et 12 mai 2016 (organisé par le CSADN)
 - o 13 participants et 12 nouveaux Initiateurs
 - o Il faut noter que cette session n'était pas organisée par le Codep mais par un club. Le Codep par l'intermédiaire de son président n'était pas informé ; ceci n'est certes pas illégal mais montre un manque élémentaire de correction, d'autant plus qu'il a fait facturer les cartes par le Codep (cf. plus loin).
- Stage Fréjus du 9 au 16 avril 2016 : nous avons formé 8 N2, 3 N3, 9 Nitrox de base et 3 Nitrox confirmés ; le groupe a été encadré par 7 moniteurs et il y avait 2 plongeurs autonomes. Un article doit paraître dans le Subaqua de cet été.

(2) Week-end Explo TRIMIX du 17 au 19 juin 2016 à Fréjus

- 6 plongeurs

b) *Commission bio*

Pas de représentant lors de cette réunion (bilan d'activité adressé avant la réunion par Yves Deschomets)

(1) Activités premier semestre

À St Etienne nous avons organisé 6 séances de formation Nb1 pour 12 personnes.

Le 4 et 5 juin WE de validation des Nb1. Nous avons délivré ce diplôme à 8 personnes. Ce WE était animé par Vincent Maran avec comme thème : la reproduction sexuée.

Le SECA nous a demandé de nous occuper des compétences environnementales N1 et N2

Le 20 juin 2016, soirée avec pour thème « l'orque » à Montbrison

(2) Activités pour les prochains 6 mois

WE de validation Nb1 1^{er} et 2 octobre ; ce WE sera organisé par Maud NEMOZ : instructrice nationale bio. Les 2 moments de formation seront sur le plancton. Ce WE sera ouvert aux plongeurs N1.

Des Nb1 voudraient suivre une formation Nb2. Est-ce que la commission commence cette formation en n'étant pas sûr qu'elle puisse se terminer ? En effet notre mandat se termine en janvier.

(3) Site Internet du Codep :

La commission essaye de dynamiser le site en faisant paraître le maximum d'informations. Toute modification sera annoncé par circulaire courriel aux clubs ; merci de prévenir alors les licenciés.

c) Commission apnée

- 1^{er} semestre à Clermont le 5 mars 2016 (Pierre LEFOUR) ; 20 participants, toujours pas de facture de l'ex ligue d'Auvergne. Cette séance a été très appréciée malgré une température digne de la Mer du Nord.
- 2^{ème} semestre : Une séance est prévue le 26 novembre 2016 16h00-18h00 à Meyzieu avec Nicolas DELPELCHIN ; les inscriptions sont ouvertes (accompagnées d'un chèque de 20 € qui ne sera tiré que le lendemain de la séance). Le nombre est limité et les inscriptions seront admises par ordre de réception des chèques. Y aura-t-il possibilité d'initiation à la gueuse ?
- Il faut prévoir la création d'une commission apnée lors de l'AG 2017 ; actuellement Thierry BONFILS occupe le poste de responsable.
- Guy LORENZONI suggère l'organisation par le Codep d'une compétition apnée en 2017. Idée à développer.

d) Site du Codep

Le site du Codep bouge et s'anime grâce à Jean-Pierre SABOT qui reçoit les informations des commissions et des clubs. La commission biologie a annoncé ses formations pour le deuxième semestre 2017 et la commission technique son calendrier pour l'année scolaire à venir.

Une nouveauté se met en place : sur la page d'accueil, il y aura très rapidement une rubrique « inscriptions en ligne ». Dans cette rubrique, on pourra accéder à l'ensemble des formulaires d'inscription. Chaque formulaire, comprendra une partie « texte » explicative du contenu du stage, et des champs à remplir par le stagiaire. Lors de la validation des champs, une base de donnée est incrémentée. Ce système doit faciliter grandement le travail des organisateurs de manifestations et de stages.

e) Commission PSP

- Michel VIAL a présenté le compte-rendu des championnats de France PSP pour l'ASPTT, précédé du championnat régional (1 médaille d'or et quatre d'argent), et Guy LORENZONI celui du championnat AURA (2 médailles argent et une de bronze pour le CSPSM). Bravo à ces deux clubs.
- Il faut prévoir la création d'une commission PSP pour l'AG 2017

f) Rencontre départementale plongée enfants

- Sera organisée cette année à nouveau par l'ORPA, à la piscine du Chambon le samedi 8 octobre à partir de 14 heures.
- Pour des questions d'organisation, il serait agréable que les clubs participants (que l'on espère nombreux) préviennent les dirigeants de l'ORPA au moins une semaine avant du nombre de jeunes plongeurs qu'ils espèrent voir participer.

g) Secourisme

Le Codep a organisé 5 formations RIFAP associées à une formation PSC1¹ en mars.

Il est prévu une formation ANTEOR pendant le 4^{ème} trimestre.

Rappel : le Codep a un agrément préfectoral PSC1, ce qui correspond aux souhaits des différents ministères de développer les formations aux gestes qui sauvent. Actuellement, nous ne réalisons que peu de PSC1 et l'agrément risque de « sauter » ; Nous recommandons aux clubs qui assurent de leur côté de telles formations d'essayer de les grouper auprès du Codep.

¹ Premier Secours Civique 1

CNDS

La réunion annuelle de Michel Lyœn et Jean-Pierre Delplanque avec la DDCS et le CDOS s'est tenue le 31 mai avec toujours la même convivialité et la même positivité.

- Subventions 2014-2015 : 2700 € ; c'est un petit peu moins que l'année précédente mais plus qu'on n'osait l'espérer.
- Subventions 2016 (annoncée mais pas encore officialisé) ; quasi inespéré.
 - o 6000 € au total
 - o 1500 € ORPA
 - o 4500 € Codep
 - 3000 € pour le Codep (technique, biologie, journée enfants)
 - 1500 € pour les clubs qui n'ont pas pu obtenir un montant minimum de subvention ; à charge du Codep de répartir ces sommes en rappelant qu'il sera nécessaire de fournir des factures.
 - o ASPTT, dossier non parvenu DDCS, factures
- Pour 2017, il est encore prévu une réduction des subventions non destinées à l'emploi.

Délivrance des cartes (JP DELPLANQUE)

Il est évident que ce n'est pas le Codep qui peut directement la faire (par Internet) mais les organisateurs des formations diplômantes. Par contre il est très désagréable de recevoir des factures fédérales sans pouvoir les justifier sur le plan comptable. Il est donc indispensable que les formateurs avertissent de la réalisation de leur demande ainsi que leur nature (et si possible le nom et le n° de licence du bénéficiaire).

Journée ligérienne

Elle a dû être annulée pour 2016 en raison de l'organisation le même jour d'un stage initial MF1 par la CTD et surtout l'annonce ultérieure de l'organisation par le CTR à Roanne d'une Journée Régionale des Moniteurs quinze jours avant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Tutoriels UCPA

L'UCPA a rédigé des tutoriels extrêmement intéressants qui étaient téléchargeables à l'adresse suivante au moment de la réunion.

<http://www.weareucpa.com> rubrique « Tutos »

Au moment de la rédaction de ce rapport, le site est reconstruction.

Fiche alerte CROSS

En cas d'accident dans le cadre des sports subaquatiques il est nécessaire de remplir une fiche d'alerte. Le Code du Sport en comprend une, officielle, éditée conjointement entre le MJS, la Medsubhyp² et la FFESSM. Les CROSS ont établi une autre fiche légèrement modifiée et plus adaptée à leur mode de fonctionnement. En mer, on pourra peut-être privilégier celle éditée par le CROSS pour faciliter le dialogue entre l'appelant et le régulateur.

Ces deux fiches sont jointes en annexe

² Société de Physiologie et de Médecine Subaquatiques et Hyperbares de langue française

Rappels :

- La prise en charge d'un accident de désaturation ou d'un barotraumatisme est bien codifiée et est une urgence. La principale cause du retard (facteur aggravant très préjudiciable) est la non prise en compte des signes d'alerte par les plongeurs et aussi malheureusement par l'encadrement. Encore un cas récent dans la Loire.
- La deuxième cause préjudiciable est la méconnaissance ou la non réalisation des gestes élémentaires préconisés par les organismes français dont la FFESSM (RIFAP).
- Il est rappelé que si le recyclage RIFAP n'est pas rendu obligatoire par la FFESSM, il est très fortement conseillé ; les organismes de tutelle et les responsables des piscines y sont très sensibles ; la section secourisme du Codep est faite pour cela.

3. Nouveau club de plongée ligérien ?

Il semblerait qu'un nouveau club de sports subaquatiques (Plongée Club Forézien) soit établi dans la région de Feurs. Mais il n'est pas référencé FFESSM et introuvable sur les *Pages Jaunes*.

D. NOUVELLES FÉDÉRALES AURA

1. projet ETR (Équipe Technique Régionale)

Une équipe constituée de 18 membres, vient en appui sur les actions de développement du comité AURA

- Coordinatrice : MG JORAND (Codep 26/07)
- Membres : Jean François CHAYRIGUES, Damien ARNAUD (Codep 43), Thierry HELME (Codep 38), Gilles SEVERAC (Ligue Auvergne),
- Représentants de commissions : Nage en Eau vive (Thibault GRAND), nage avec palmes (Anne Édith CURE et René JOBERT), audiovisuel (Yves Kapfer), Hockeysub (Jean François CHAYRIGUES et Maxime DOOMS), Apnée (Pierre LEFOUR), PSP (Damien MOREL, Maxime LARCHER), Tir sur Cibles (Catherine LAFONT)
- Représentants CODEP : Codep 69, Codep 01, Codep 74

Cette Equipe Technique Régionale (ETR) est spécialisée dans des actions spécifiques : formation, compétition, entraînement haut niveau, actions de découverte des activités, manifestations ou stages exceptionnels... ou sur une zone géographique définie.

Sa mission est d'assurer l'harmonisation du développement des pratiques sportives développées par les commissions sur l'ensemble du territoire régional.

On constate que le Codep 42 n'est pas représenté. Il serait bon que les représentants des commissions sportives en développement y participent.

2. Réunions AURA

Une réunion AURA-Codeps a été organisée le 11 juin. Le Codep 42 n'était pas présent, excusé, mais seulement 3 Codeps sur 11 ont répondu positif. À ce jour le compte-rendu ne nous est pas parvenu.

3. Calendrier AURA

Le président de la commission audio-visuelle AURA (Yves KAPFER) a suggéré la création d'un calendrier AURA pour l'année 2017. Pour cela, il faudrait que chaque Codep adresse une photo, si possible en relation avec les activités départementales, avant le mois de septembre. Merci aux licenciés photographes de participer car à ce jour aucune photo ligérienne ne nous est parvenue.

E. NOUVELLES FÉDÉRALES FFESSM

1. CDN

Cette année encore se profile une nouvelle chute du nombre des licences et des brevets.

Contrat stagiaire pédagogique MF1 : contrat permettant aux stagiaires MF1 (donc non rémunérés) d'effectuer les stages pédagogiques dans une structure professionnelle ; ce contrat était attendu car, contrairement à ce qui se pratiquait régulièrement, aucun stagiaire pédagogique n'avait le droit de travailler, même bénévolement, au sein d'une structure professionnelle.

Travaux filière professionnelles : elles ne concernent pas, pour l'instant, les structures associatives avec des moniteurs bénévoles, mais cela pourrait bien finir par les concerner un jour. Donc à surveiller :

- avec le MJS³ : conditions de pratique (yoyos, nombre et durée des plongées...)
- avec le ministère du travail et de la santé ainsi que Medsubhyp : travaux concernant la surveillance médicale des travailleurs en milieu hyperbare (risque d'être un jour ou l'autre applicable aux moniteurs bénévoles, ce qui n'est pas le cas actuellement, car aucun texte officiel ne concerne le CMNCI⁴ qui peut être délivré par n'importe quel médecin... ☺)

Le Code du sport rend obligatoire l'usage de produits normés pour les EP⁵ respiratoires utilisés et mis à disposition des pratiquants au sein des établissements d'APS ; en pratique, les tuyaux de raccordement entre le 1^{er} étage et les accessoires (2^{ème} étage) doivent être sertis et normés, et l'utilisation d'un 2^{ème} étage est soumis à l'agrément du constructeur pour le 1^{er} étage (en pratique, on ne peut pas par exemple mettre un octopus Aqualung sur un 1^{er} étage Scubapro si on veut rester dans la législation).

2. Juridique (extrait PV CDN)

Exclusion d'un licencié, attention (2 affaires en cours dans la Loire) : Affaire dans le comité Est : Une procédure disciplinaire en cours viendrait en appel. La commission de discipline de l'Est a prononcé un blâme à l'encontre d'un club pour avoir exclu un membre sans être passé par la procédure disciplinaire. D'autres cas antérieurs ont existé, notamment en RABA. Donc, lorsque vous voulez exclure un licencié (ou ne pas reconduire son inscription) veillez à passer par la procédure disciplinaire pour ne pas risquer des ennuis juridiques.

À noter que peu de clubs ont prévu une commission juridique. Il n'y en a pas non plus au niveau du Codep (faut-il en créer une, mais alors avec quelles individualités ayant les connaissances juridiques nécessaires ?). En cas de nécessité, il faut donc actuellement prendre contact avec la commission juridique du comité AURA.

3. CTN (16/01/2016)

Recycleurs : une préconisation fédérale vise à ne pas mélanger les plongeurs en recycleur avec les plongeurs en circuit ouvert au sein d'une même palanquée.

Beaucoup de travaux sont en cours et ont été évoqués lors de la réunion de mai ; le PV de cette réunion n'est toujours pas paru. À suivre...

F. PROCHAINES RÉUNIONS

1. 4 Octobre 2016

- bilan du trimestre
- préparation des AGO et élective du 27 janvier 2017

³ Ministère de la Jeunesse et des Sports

⁴ certificat médical de non contre-indication

⁵ équipements de protection individuelle

2. **AGO et électorale : 27 janvier 2017**

— AGO :

- Présentation du club des Barjots (Olivier Thomas ; Sylvain CHÉRUBINI)
- Bilan de l'année écoulée, rapports moraux

— AGE

- Michel Lycen non candidat : il est donc nécessaire de présenter une liste.
- Création des commissions sportives (PSP et apnée) et élection des présidents
- Création d'une commission juridique et/ou d'une commission de discipline ?
- Un courrier rappelant les conditions électorales sera adressé début septembre.

G. ANNEXES

L'original des documents suivants sera joint au PV

CROSS		FICHE PRISE D'ALERTE		ACCIDENT DE PLONGÉE	
OPERATION N°		DATE : / / 20		HEURE () :	
<p style="text-align: center;">En cas d'ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE (DONF à TROIS ANS (IMPERFECTEMENT))</p> <p style="text-align: center;">IMPORTANTER POUX ATPEX SCMM (1) / SAMU (COTIPR) (2)</p>		NUMERO DE TEL. PORTABLE en cas de perte de CONTACT VHF:			
SEXE: HOMME FEMME / AGE: ANS					
1ère ETAPE NAVIRE ASPECTS EXTERNES : Position : Etat de conscience : P : N G : E Distance : Caractéristiques du support plongée : SIP répété : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (voir chapitre) Si SIP non répété, noter le numéro de suivi des suivies : Couleur : Hélicoptère depuis support plongée possible ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		2e ETAPE PLONGEE Type de plongée : <input type="checkbox"/> Auto <input type="checkbox"/> Bouffée <input type="checkbox"/> UR/autre Type de mélange : <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Nitrox <input type="checkbox"/> Autre Niveau totale de la plongée : m Profondeur max. : mètres Durée à l'apnée max : min point d'effort : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NI <input type="checkbox"/> Heure de sortie de l'eau : origine de l'accident : retour de procédure / absence de paliers, accidents associés : Plongée avec dénivelé < 24h : Profondeur : mètres		3e ETAPE BILAN MEDICAL Médicin à bord : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Heure des 1 ^{er} signes : Bilan : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Inconscient : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Ne respire pas : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Odeur respiratoire : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Paralysie : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Fourmillement : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Vertige : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Pausé /ruption ou démantèlement : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Douleur : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Saignement : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autres : ATCD : Soins : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Oxygène (état) : l/min : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Eau (volume) : ml : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Eau (volume) : L : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Remarque sur les soins : Autres : Heure début des soins : h	
CONCLUSION MEDICIN Suspicion : <input type="checkbox"/> Déshydratation <input type="checkbox"/> Barotraumatisme <input type="checkbox"/> Œdème pulmonaire <input type="checkbox"/> Noyade <input type="checkbox"/> Toxicité des gaz : <input type="checkbox"/> Erreur de procédure sans signe <input type="checkbox"/> Arrêt cardio-pulmonaire <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Indéterminé		EVACUATION DECIDEE AVEC LE CROSS MEDICATION : Si OUI, préciser le médicament : les 24 heures : VENTRIS <input type="checkbox"/> Héparine : <input type="checkbox"/> depuis support plongée <input type="checkbox"/> depuis autre moyen nautique <input type="checkbox"/> depuis hélisurface à terre (DZ) <input type="checkbox"/> Nautique : <input type="checkbox"/> Ambulance (ou de porteur) DISPOSITION :		IDENTITE DU PLONGEUR NOM : PRNOM :	
TRANSMISSION SAMU : Centre Hyperbare : Service Hospitalier :					

Figure n°1 : Fiche de prise d'alerte commune CROSS – SCMM (réalisée sur le modèle de la fiche établie par le CROSSMED). Il est fortement conseillé de rajouter dans la partie « Transmission » une case à cocher avec le nom et le numéro de fax ou l'adresse mail des différents services concernés.